

ATTENDU QUE, en vertu des articles 29 et 32 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5, telle que modifiée par le chapitre 61 des lois de 1996), il s'avère nécessaire d'obtenir l'autorisation du gouvernement aux fins susmentionnées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles:

QU'Hydro-Québec soit autorisée à construire la ligne Chibougamau-Obalski à 161 kV ainsi que les infrastructures et équipements connexes;

QU'Hydro-Québec soit autorisée à obtenir les immeubles du domaine public et les droits réels nécessaires aux fins susmentionnées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

32305

Gouvernement du Québec

### Décret 702-99, 16 juin 1999

CONCERNANT le programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région des Laurentides

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), une régie régionale de la santé et des services sociaux doit élaborer, en collaboration avec les

établissements de sa région et, le cas échéant, conjointement avec d'autres régies régionales, un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, pour les personnes d'expression anglaise dans les établissements qu'elle indique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un programme d'accès doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans;

ATTENDU QU'un tel programme pour la région des Laurentides a été approuvé par le gouvernement par le décret numéro 659-99 du 9 juin 1999;

ATTENDU QUE le programme qui est annexé à ce décret n'est pas celui qui aurait dû l'être;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le décret numéro 659-99 du 9 juin 1999;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le décret numéro 659-99 du 9 juin 1999 approuvant le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région des Laurentides soit modifié par le remplacement du document qui y est annexé par le Programme d'accès annexé au présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### PROGRAMME D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE POUR DES PERSONNES D'EXPRESSION ANGLAISE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 348 DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (L.R.Q., c. S-4.2).

#### Établissements

Établissement désigné dans la région

La Résidence de Lachute

Établissements indiqués de la région

CLSC

Centre local de services communautaires  
Thérèse-de-Blainville

#### Services offerts

Tous les services.

Info-Santé CLSC, Info-Santé 24/7 (centrale régionale), accueil, maintien à domicile, services sociaux courants, services sociaux en milieu scolaire.

**Établissements****Services offerts**

Centre local de services communautaires  
Jean-Olivier-Chénier

Info-Santé CLSC, accueil, maintien à domicile, services sociaux courants, services sociaux en milieu scolaire.

Centre local de services communautaires  
d'Argenteuil

Info-Santé CLSC, accueil, maintien à domicile, services sociaux courants, services sociaux en milieu scolaire.

Centre local de services communautaires  
Arthur-Buies

Info-Santé CLSC.

CLSC-CHSLD

CLSC-CHSLD des Pays-d'en-Haut

Info-Santé CLSC, accueil, maintien à domicile, services sociaux courants, services sociaux en milieu scolaire.

CLSC-CHSLD des Trois-Vallées

Info-Santé CLSC.

CPEJ

Les Centres jeunesse des Laurentides

Services psychosociaux dispensés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

**CENTRES HOSPITALIERS**

Hôtel-Dieu de St-Jérôme

Accueil, services d'urgence.

Centre hospitalier Saint-Eustache

Accueil, services d'urgence.

L'hôpital d'Argenteuil

Mission CHSLD: accueil, soins d'assistance, services de réadaptation, soins infirmiers.

Mission soins généraux et spécialisés: accueil, soins infirmiers, services d'urgence.

Centre hospitalier Laurentien

Mission CHSLD: accueil, soins d'assistance, services de réadaptation, soins infirmiers.

**CHSLD**

Centre d'hébergement et de soins de  
longue durée de la Rive et de Mirabel

Accueil, soins infirmiers, soins d'assistance, services de réadaptation.

Centre d'hébergement et de soins de  
longue durée de Deux-Montagnes Inc.

Accueil, soins infirmiers, soins d'assistance, services de réadaptation.